



**ARRETE CONJOINT**  
**fixant la programmation prévisionnelle pour la période de 2017 à 2021**  
**des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens tripartites**  
**des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes du Lot**

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie**

**Le président du Département du Lot**

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L313-11 et L313-12 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3221-9 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la Société au vieillissement, et notamment l'article 58 ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de madame Monique CAVALIER en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie ;

Vu le décret du Conseil d'Etat n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie.

Considérant l'article 58 de la loi du 28 décembre 2015, précité qui indique, dans son V al.1<sup>er</sup> ;  
 « le directeur général de l'agence régionale de santé et les présidents de conseil départemental programment sur cinq ans, par arrêté conjoint, la signature des contrats pluriannuels d'objectifs et moyens prévus au IV ter de l'article L.313-12 du code de l'action sociale et des familles » ;

**SUR PROPOSITION** du délégué départemental du Lot pour l'agence régionale de santé Occitanie et du directeur général des Services du Département du Lot ;



## ARRETEMENT

**Article 1** : les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les petites unités de vie (PUV), feront l'objet d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite conclu entre l'ARS, le conseil départemental et l'organisme gestionnaire, sur la période 2017-2021, dans les conditions prévues au IV ter de l'article L313-12 du CASF.

**Article 2** : la liste annexée au présent arrêté fixe les établissements concernés par un CPOM tripartite, ainsi que l'année prévisionnelle de signature de ce dernier.

**Article 3** : cette programmation pourra faire annuellement l'objet d'une révision.

**Article 4** : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5** : le délégué départemental du Lot pour l'agence régionale de santé Occitanie et le directeur général des Services du Département du Lot, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat et du Département du Lot.

Fait, le 30 DEC. 2016

La directrice générale  
de l'agence régionale de santé Occitanie,

Monique CAVALIER

Pour la Directrice Générale de  
l'Agence Régionale de Santé Occitanie  
et par délégation, Le Directeur Général Adjoint

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

Le président du Département du Lot,

Serge RIGAL



ANNEXEPROGRAMME 2017 : 1 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
460000169	MR Les balcons du lot	460780315	Les balcons du lot	PRAYSSAC

PROGRAMME 2018 : 7 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
460780091	CH St Céré	460786932	Pré-d'Aubié	SAINT CERE
460780083	CH Figeac	460787229	Ortabadial	FIGEAC
		460781990	Montviguier	FIGEAC
460784507	CCAS Bagnac sur Celé	460781768	Val du Célé	BAGNAC SUR CELE
460780208	CH Gourdon	460784424	Jean Coulon	GOURDON
460784598	CCAS Souillac	460786502	Le Baillot	SOUILLAC
750721334	Croix Rouge Française	460781677	Valpré	VAYRAC
460000243	Foyer Pierre Bonhomme	460780539	Pierre Bonhomme	GRAMAT

PROGRAMME 2019 : 8 CPOM

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
460784465	CCAS Lacapelle Marival	460781651	La Miséricorde	LACAPELLE MARIVAL
460000029	SASU Clinique du Quercy	460002868	Beauséjour	MERCUES
460000219	Le Moutier Notre Dame	460780406	Le Moutier Notre Dame	LACAPELLE MARIVAL
460006570	CCAS Assier	460787203	Les Pradels	ASSIER
460005754	EHPAD de Cazals	460785926	Arc en ciel	CAZALS
460000185	Maison de retraite	460780331	La Maison de Mélanie	SALVIAC
460784614	CCAS Bretenoux	460785892	Robert Durrieu	BRETENOUX
460787021	Communauté des communes du Haut Ségala	460787039	Les Ségalines	LATRONQUIERE

**PROGRAMME 2020 : 8 CPOM**

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
460000268	Les Bruyères	460781669	Jacques Dumas	SOUSCEYRAC
460786940	CCAS Catus	460786957	Saint Astier	CATUS
460786411	CCAS Limogne	460786429	La Balme	LIMOGNE
460784556	CCAS Luzech	460786692	Les Logis de l'Impernal	LUZECH
460784531	CCAS Figeac	460004989	Le Bataillé	FIGEAC
460000177	Maison de retraite	460780323	Les Lavandes	PUY L'EVEQUE
460780117	Union mutualiste La Rosaie	460785603	La Rosaie	MONTFAUCON
460785736	CCAS St Germain du Bel Air	460785744	Le Souleilhou	SAINT GERMAIN DU BEL AIR

**PROGRAMME 2021 : 9 CPOM**

N°FINESS juridique	Organisme Gestionnaire	N°FINESS géographique	Nom de l'établissement	Commune
460784523	CCAS Cahors	460005374	Résidence d'Olt	CAHORS
750832701	SA ORPEA	460786049	Les Rives de Cabessut	CAHORS
460004609	CCAS Arcambal	460005671	La Barte	ARCAMBAL
460785306	CCAS Montredon	460780364	L'Etoile du Soir	MONTREDON
460006521	Les Résidences du Quercy blanc	460780307	Les Résidences du Quercy blanc	MONTCUQ
		460780281	Les Résidences du Quercy blanc	CASTELNAU MONTRATIER
460000144	MR les consuls	460780299	Les Consuls	MARTEL
460002454	CCAS Pradines	460002462	Le petit bois	PRADINES
460780430	CH Gramat	460785850	Louis Conte de l'HL	GRAMAT
		460786569	Charles de Gaulle del'HL	GRAMAT
460784622	CCAS Cajarc	460785751	La Cascade	CAJARC